

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUl représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 006-1609/09/CC

■ Projet ANRU. Vallon des Tuves-La Savine à Marseille, 15ème arrondissement. Affectation d'autorisation de programme "Etudes". Approbation d'une convention d'étude avec le Grand Projet de Ville. Approbation de la participation financière de MPM.

DEPVC 09/3890/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé, en séance du 1er décembre 2008, le Projet de Rénovation Urbaine Vallon des Tuves La Savine. MPM et les partenaires financiers ont signé la convention pluriannuelle de mise en oeuvre le 30 mars 2009.

L'enjeu du projet est la transformation profonde du secteur afin d'améliorer durablement le fonctionnement social et urbain du quartier. A ce titre un programme d'interventions a été défini, portant à la fois sur le bâti, les espaces publics et les actions d'accompagnement (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, Gestion Urbaine de Proximité, etc.). La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole assumera la maîtrise d'ouvrage de cinq opérations d'aménagement des espaces publics (une sur le site bas et quatre sur le site haut).

Le programme de requalification urbaine a défini des intentions d'aménagement urbain du secteur, qu'il s'agit de compléter par des études pré-opérationnelles avant d'engager la phase opérationnelle (conception / réalisation).

A partir des principes d'aménagement définis dans la convention, les études pré-opérationnelles serviront à connaître les contraintes, à déterminer précisément les besoins, et à estimer les coûts des travaux des opérations relevant des compétences de la Communauté Urbaine MPM.

Il convient donc d'affecter une Autorisation de Programme "Projet ANRU Vallon des Tuves La Savine - Etudes", d'un montant de 100 000 euros, qui servira à engager les études préalables pour l'ensemble des opérations programmées au titre de la convention.

En outre, une première étude préalable doit être lancée sur le site bas. En effet il est prévu de recomposer l'entrée de quartier au niveau du Vallon des Tuves. De nouvelles constructions sont prévues ainsi que la requalification des espaces publics. La CUMPM assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement « Nouvelle place à l'entrée du quartier ». Divers maîtres d'ouvrage étant intéressés par une étude de faisabilité de l'ensemble du site bas, il a été décidé de mutualiser les moyens et de conduire une étude préalable transversale. Le GPV assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude. Celle-ci consistera à définir un avant projet en phase esquisse, portant à la fois sur le bâti et les espaces publics.

Elle permettra

- d'une part, d'y préciser le programme d'interventions conventionné avec l'ANRU et de le compléter si nécessaire en proposant une densification immobilière dans la perspective d'un bilan équilibré de projet sur le site bas. La finalisation du programme d'interventions prendra en compte les besoins de développement de la fonction commerciale et ce sous le contrôle de l'expertise qu'apportera l'EPARECA
- d'autre part, de spatialiser le programme d'interventions ainsi finalisé en proposant une implantation topographique pour chaque élément du programme d'interventions, et notamment pour les espaces publics (voiries, réseaux) ; il s'agit donc ici, dans ce second temps, de

l'élaboration d'une étude d'avant projet urbain en phase esquisse de déterminer un programme précis des interventions sur le site bas, de spatialiser les différents éléments (bâti, voirie, réseaux) et d'estimer le coût des travaux.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole participera financièrement à hauteur de 15 000 euros (coût estimé pour une étude sur les voiries et réseaux), l'Etablissement Public foncier PACA à hauteur de 30 000 euros et le GPV à hauteur de 15 000 euros.

La convention d'étude et de fonds de concours ci annexée fixe les modalités de réalisation de l'étude et de participation financière.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 08/1634/CC du 1^{er} décembre 2008 portant approbation de la Convention Pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine « Vallon des Tuves – La Savine »

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité d'engager des études pré-opérationnelles de faisabilité afin d'affiner le programme des aménagements et de déterminer une enveloppe prévisionnelle de travaux

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme « Projet ANRU Vallon des Tuves La Savine – Etudes » d'un montant de 100 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'étude et de fonds de concours ci-annexée entre le Grand Projet de Ville et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, relative au financement d'une étude préalable.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010 et suivant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 2031 Fonction 822 – Sous Politique C310.-projet 0950-

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Politique
de la Ville

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Philippe SAN MARCO

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI